

Marie-Ève Gingras
Sociétaire sénior
514.868.5607 | mgingras@torys.com

Formation

LL.B., 2008, Université de Montréal
M.A. (science politique), 2005, Université McGill
B. Sc. (études internationales), 2003, Université de Montréal
Certificat de qualification en common law, 2014, Comité national sur les équivalences des diplômes de droit

Admissions au Barreau

Ontario, 2015 Québec, 2009

Pratique

La pratique de Marie-Ève est axée sur le litige civil et commercial, incluant en contexte d'actions collectives et de responsabilité du fabricant. Elle a représenté des clients œuvrant notamment dans l'industrie pharmaceutique, bancaire, de la construction, de la technologie, de la communication, de la vente au détail, du transport ferroviaire, de l'aviation et minière. Marie-Ève a représenté des clients devant tous les paliers de cours au Québec et devant la Cour fédérale

La pratique de Marie-Ève est également orientée vers le droit de l'emploi et du travail et le domaine de la réglementation. Elle assiste régulièrement ses clients sur des questions relatives aux lois et aux règlements québécois en matière de droit du travail et de l'emploi, notamment celles portant sur les contrats de travail, la cessation d'emploi, les droits de la personne, les clauses de non-sollicitation et les clauses de non-concurrence. Marie-Ève fournit également des conseils à ses clients relativement aux conséquences que peuvent avoir les transactions commerciales sur leurs obligations légales en matière de droit du travail et de l'emploi.

Marie-Ève conseille régulièrement des entreprises canadiennes et multinationales en matière de droit de la consommation, d'exigences linguistiques et d'autres obligations légales qui leur incombent dans le cadre de leurs activités commerciales au Québec.

Marie-Ève parle français et anglais.

Marie-Ève travaille chez Torys à Montréal et visite régulièrement le bureau de Toronto.

Travail représentatif

 tous les preneurs fermes de différents syndicats de preneurs fermes ayant souscrit des titres de créances et de participation émis par Produits Pharmaceutiques Valeant International dans une action collective au Québec alléguant la violation par Valeant de ses obligations de divulgation concernant sa relation avec les pharmacies spécialisées, entre autres questions

- Banque Nationale du Canada dans des actions collectives nationales en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Québec et en Ontario concernant des frais de cartes de crédits facturés aux commerçants
- un fournisseur de services de télécommunication canadien dans le cadre d'une action collective proposée au Québec visant à obtenir une indemnisation pour les frais facturés pour déverrouiller les téléphones cellulaires
- l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes comme intervenante dans le renvoi a la Cour d'appel du Québec relatif à la Loi sur la non-discrimination génétique édictée par les articles 1 à 7 de la Loi visant à interdire et à prévenir la discrimination génétique
- AstraZeneca dans des actions collectives proposées en Ontario, au Québec et en Saskatchewan relatives à la responsabilité du fait des produits concernant le NEXIUM® (esomeprazole) et le LOSEC® (omeprazole), deux inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) utilisés dans le traitement de la dyspepsie, de l'ulcère gastroduodénal, du reflux gastro-œsophagien (RGO) et du syndrome Zollinger-Ellison
- une société pharmaceutique internationale dans des actions collectives en responsabilité du fait des produits dans plusieurs provinces canadiennes, dont le Québec, concernant un dispositif contraceptif intra-utérin
- un fournisseur canadien de services de télécommunications dans le cadre d'une action collective proposée au Québec alléguant des violations à la législation sur la protection du consommateur relatives à une fausse représentation du forfait mensuel et à l'indemnité de résiliation
- la Ligue canadienne de hockey, la Ligue de hockey junior majeur du Québec, la Ligue de hockey de l'Ontario, la Western Hockey League et de nombreuses équipes de hockey junior majeur dans des actions collectives proposées au Québec, en Ontario et en Alberta en droit du travail et de l'emploi concernant le statut des joueurs de hockey junior majeur
- une société internationale de sciences environnementale dans une action collective au Québec et une action collective proposée en Ontario relatives à la responsabilité du fait des produits concernant des insecticides systémiques appliqués comme traitement de semences de cultures canadiennes
- Postes Canada dans le cadre d'une action collective au Québec concernant des allégations de violation de lois provinciales en ce qui a trait à la couverture d'assurance médicaments offerte à ses employés et retraités au Québec
- une organisation québécoise sans but lucratif dans un mandat pro-bono concernant une plainte pour harcèlement psychologique allégué
- Postes Canada dans le cadre d'une action collective proposée au Québec concernant l'installation de boîtes postales communautaires sur ou adjacentes à des propriétés privées alléguant des troubles de voisinage
- Sears Canada dans divers dossiers commerciaux et règlementaires au Québec
- DTPS Marketing et Dakota Petroleum Transport Solutions ainsi que plusieurs défendeurs quant à une demande d'autorisation d'intenter une action collective au Québec concernant le transport sécuritaire de liquides de schiste et au bon fonctionnement d'un train, relativement au déraillement du train survenu à Lac-Mégantic
- Eli Lilly et Takeda dans diverses actions collectives en Ontario, en Alberta et au Québec concernant la responsabilité du fabricant au sujet du médicament ACTOS© (pioglitazone), un médicament sur ordonnance utilisé pour traiter le diabète de type 2

- un détaillant d'essence établi au Québec concernant des accusations portées par le Bureau de la concurrence et à une action collective concernant des allégations de fixation des prix et de contravention à la Loi sur la concurrence
- Mitsubishi dans des actions collectives en Ontario et au Québec concernant des allégations de fixation des prix des alternateurs de voiture
- Toyoda Gosei Co. dans des actions collectives en Ontario et au Québec concernant des allégations de fixation des prix des ceintures de sécurité et des systèmes de sécurité passagers
- Mitsubishi dans des actions collectives en Ontario et au Québec concernant des allégations de fixation des prix des démarreurs de voiture
- la société Barrick Gold dans son action en dommages-intérêts compensatoires, moraux et punitifs pour un montant de 6 millions de dollars contre Les Éditions Écosociété Inc.
- les défendeurs, avec succès, dans la cause Bou Malhab c. Diffusion Métromédia CMR Montréal Inc., une action collective en diffamation intentée par un groupe de chauffeurs de taxis de Montréal
- Flexible Foam Products dans des actions collectives en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec concernant des allégations de fixation des prix de la mousse de polyuréthanne

Implication communautaire

Marie-Ève est membre du comité du Cercle du MAC et membre du conseil d'administration de la Fondation pour l'alphabétisation. Elle a également été membre du Comité d'éthique de la recherche du CSSS Verdun (2011-2016), du Comité des relations avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal (2011-2015) et du Comité des Printemps du MAC (2015, 2016 et 2017).

Associations et affiliations

Marie-Ève est membre de la Société des plaideurs (*The Advocates' Society*), du Jeune Barreau de Montréal et de l'Association du Barreau canadien.

Publications et conférences

Québec Consumer Protection Act Applies to Free Online Service Agreements Leading Internet Case Law, A Cecile Park Media Publication Janvier-février 2018

Gestion des actions collectives multijuridictionnelles et des actions collectives à Montréal 5 mars 2018

Torys Annual HR Law Seminar 8 février 2017

L'appel sur permission d'un jugement autorisant l'exercice d'une action collective – rééquilibrage des droits des parties ou fiction

5 décembre 2016

Est-il encore possible de contester une action collective au stade de l'autorisation au Québec? 23 novembre 2016

Torys' Annual HR Law Seminar

23 février 2016

La CSC statue sur le seuil requis pour intenter une action fondée sur le régime de responsabilité sur le marché secondaire

24 avril, 2015

Top Employment Law Developments in 2014 24 février 2015

La Cour d'appel du Québec clarifie le rôle du représentant et la façon d'appliquer le principe de la proportionnalité dans le contexte de l'analyse de l'article 1003 CPC

24 février 2015La Cour suprême du Canada rend une décision à l'effet que le critère des questions communes en matière de recours collectifs est décrit en termes plus larges et flexibles au Québec 24 janvier 2014

Supreme Court of Canada Rules in Favour of Taxpayers Regarding Rectification 11 décembre 2013

La Cour suprême du Canada autorise les recours collectifs par des acheteurs indirects et fournit des directives sur la certification/l'autorisation et la compétence des tribunaux 5 novembre 2013

Trois récents jugements de la Cour supérieure du Québec rejettent des requêtes en autorisation d'exercer un recours collectif

29 octobre 2013

Peut-on gagner la lutte contre la corruption au sein de nos entreprises et de nos administrations publiques? Co-auteur, Conférence, FEI Canada (Section du Québec)

Janvier 2013

Médias

29 mai 2018 : Torys est fier de soutenir la levée de fonds annuelle de l'Association du jeune Montréal